



ORDRE DE RÉFÉRENCIEMENT & D'INSERTION N° Réf. Cial.....

Nous, soussignés, demandons notre référencement dans le site www.bonsplans.pro. Nous confirmons avoir pris connaissance des Conditions Générales du Référencement et y adhérer sans réserve.

ÉTABLISSEMENT

Adresse

Ville Code Postal

Nom du signataire Qualité

☎ Fax Mobile

Courriel N° RÉFÉRENCIEMENT

Formule de Référencement choisie : *cocher la case correspondante à votre choix*

Pack	PRIX (HT)	BONS PLANS	Conservation	MONTANT
<input type="checkbox"/> Pack 1	360 €	240 € (- 33,33 %)	12 mois (1 an)	€
<input type="checkbox"/> Pack 2	675 €	432 € (- 35,00 %)	12 mois (1 an)	€
<input type="checkbox"/> Pack 3	1200 €	720 € (- 40,00 %)	12 mois (1 an)	€
<input type="checkbox"/> N ^{bre} de rubrique(s) "+"	240 €	120 € (- 50,00 %)	12 mois (1 an)	€
Frais techniques				Offerts
<input type="checkbox"/> Sacs à pain module(s)			Prix convenu	€
<input type="checkbox"/> Sets de table module(s) <input type="checkbox"/> vertical <input type="checkbox"/> horizontal			Prix convenu	€

CONDITIONS PARTICULIÈRES	TOTAL HT à régler	€
.....	Dégressif de couplage (-2%)	€
.....	Règlement comptant à la prise d'ordre (- 3 %)	€
.....	NET HT à régler	€
.....	TVA 20 %	€
.....	TOTAL TTC	€
.....	Acompte à la réservation 1/3 du TTC	€
.....	Solde à régler (selon modalités convenues)	€

Reconduction tacite à date de commande sauf dénonciation
2 mois avant le terme.

RÈGLEMENT

Règlement par chèque n°

Signature et cachet de l'annonceur précédé de la mention :
"Lu et approuvé, bon pour accord aux présentes conditions"

☐ cachet

Date :





Conditions Générales de Référenceement (CGR)

ACF – ARTISANS & COMMERÇANTS édite le site Internet « www.bonsplans.pro » au moyen duquel les internautes peuvent effectuer des recherches de Fournisseurs, produits et services ; lesquels Fournisseurs offrant des "bons plans" sur leurs produits et services doivent préalablement être référencés. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les termes et modalités de fourniture du dit Service de Référenceement sur le site www.bonsplans.pro.

Article 1. Définitions : les termes définis ci-dessous auront, toutes les fois qu'ils débiteront par une majuscule dans les présentes Conditions de Référenceement, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, le sens qui leur est attribué dans le présent article.

« **Base de Données** » : désigne la ou les base(s) de données exploitée(s) par www.bonsplans.pro et/ou toute entité contractuellement liée à ACF, dans la(les)quelle(s) sont référencés les Fournisseurs ainsi que les produits et services qu'ils proposent ;

« **Conditions Particulières** » : désigne, le cas échéant, les conditions particulières prévues dans l'Ordre de Référenceement ; « **Documents Contractuels** » : désigne collectivement les Conditions Générales de Référenceement, l'Ordre de Référenceement et les Conditions Particulières ;

« **Extranet** » : désigne l'interface de gestion en ligne mise à la disposition des fournisseurs souscrivant au Service de Référenceement ou au Service de Référenceement Gratuit ; « **ACF** » : désigne l'association "Artisans & Commerçants de France, dont le siège est 10, rue de Penthièvre - 75008 Paris - France (Siret 849 873 666 00010-APE 94122) ;

« **Ordre de Référenceement** » : désigne le formulaire remis par www.bonsplans.pro au Fournisseur ou pouvant être rempli par ce dernier depuis l'Extranet, afin de souscrire au Service de Référenceement ; « **Modalités de Référenceement** » : désigne le document remis par www.bonsplans.pro au Fournisseur, ou accessible par ce dernier depuis l'Extranet, comportant une description détaillée du Service de Référenceement ;

« **Fournisseur** » : désigne le client de www.bonsplans.pro ayant souscrit au Service de Référenceement. Dans l'éventualité où la souscription au Service de Référenceement serait effectuée pour le compte du Fournisseur par une agence de publicité ou un autre intermédiaire, notamment au sens de la loi du 29 janvier 1993, celui-ci devra disposer d'un mandat écrit précisant s'il est ou non chargé d'acquiescer personnellement les factures qui seront émises par www.bonsplans.pro en contrepartie de la fourniture du Service de Référenceement. Cette agence de publicité ou intermédiaire devra disposer de trois attestations de mandat provenant de trois Fournisseurs différents ;

« **Parties** » : désigne, lorsque ce terme est employé au pluriel, le Fournisseur et www.bonsplans.pro, et lorsque ce terme est employé au singulier, l'une quelconque de ces parties ; « **Service de Référenceement** » : désigne le service de référenceement décrit dans les Modalités de Référenceement ;

« **Site et Réseau www.bonsplans.pro** » : désigne le site accessible à l'adresse www.bonsplans.pro et leurs différentes versions ainsi que tous les autres sites et services multimédia qui sont ou seraient exploités par www.bonsplans.pro ou par tout autre site ou entité exploitant directement ou en marque blanche la Base de Données ; « **Sites Fournisseurs** » : désigne le ou les sites Internet au travers desquels le Fournisseur assure la distribution ou fourniture de ses produits ou services.

Article 2. Objet – Acceptation des Documents Contractuels : les Documents Contractuels ont pour objet de définir les droits et obligations respectives du Fournisseur et de www.bonsplans.pro dans le cadre de la fourniture du Service de Référenceement. Le Fournisseur reconnaît avoir pris intégralement connaissance des Documents Contractuels, et les accepte intégralement et sans réserve. A cet effet, le Fournisseur s'engage à les retourner à l'ACF, dûment cachetés et signés par une personne habilitée à cet effet. Les Documents Contractuels pourront être acceptés par voie électronique, ou sous quelque autre forme que ce soit. Les Parties, qui se reconnaissent professionnelles, déclarent à cet effet déroger aux dispositions de l'article 1369-4, 1° à 5°, et à celles de l'article 1369-5 du Code civil. Les Parties pourront compléter ou déroger sur certains points aux CGR par des Conditions Particulières qui devront, pour être prises en compte, impérativement figurer dans l'Ordre de Référenceement. Les CGR seront modifiables à tout moment par www.bonsplans.pro.

Article 3. Opposabilité : les Documents Contractuels s'appliqueront à l'exclusion de toutes autres conditions générales ou particulières, et en particulier de celles du Fournisseur.

Article 4. Qualité des Parties : le Fournisseur déclare conclure le présent contrat en qualité de professionnel et reconnaît que la conclusion du présent contrat présente un lien direct avec son activité professionnelle. En cas de litige, le Fournisseur ne pourra valablement invoquer à l'encontre de www.bonsplans.pro l'application de règles issues du droit de la consommation.

Article 5. Documents contractuels : les Parties conviennent d'instituer la hiérarchie suivante, en ordre décroissant, entre les Documents Contractuels : les Conditions Particulières, l'Ordre de Référenceement, les CGR et les Modalités de Référenceement.

Article 6. Conditions de base d'accès aux Services : le Site www.bonsplans.pro et www.ACF.pro bénéficiant d'une forte notoriété et d'une réputation de qualité quant à leur contenu, l'accès au Service de Référenceement est réservé aux Fournisseurs, services et produits remplissant les conditions suivantes :

- les Sites Fournisseurs devront comporter, outre les mentions légales, des éléments permettant aux internautes d'identifier avec précision le Fournisseur et de disposer de l'ensemble de ses coordonnées ;

- les Sites Fournisseurs devront être accessibles selon des horaires prédéfinis et réguliers ;

- les Sites Fournisseurs devront présenter une ergonomie rendant la navigation aisée et intuitive pour les internautes ; Par ailleurs, le Fournisseur déclare et garantit à www.bonsplans.pro, au moment de la conclusion du présent contrat et pour toute la durée du Service de Référenceement :

- qu'il est le fournisseur ou le revendeur effectif des produits et services bénéficiant du Service de Référenceement et qu'il détient tous les droits nécessaires à cet effet ; - qu'il s'est toujours conformé et continue de se conformer à la réglementation locale et internationale en vigueur et spécialement celle applicable aux produits et services de son Catalogue et notamment celle pouvant être relative à la vente et à la fourniture en ligne de produits et services aux consommateurs, à la protection des données personnelles, à l'interdiction des publicités trompeuses ou mensongères, à la réglementation des rabais de toute nature et des soldes, à l'interdiction de la vente à perte telle que celle prévue en droit français à l'article L.442-2 du Code de Commerce et à celle de pratique de prix abusivement bas telle que celle prévue en droit français à l'article L.420-5 du Code de Commerce ; et - plus généralement avoir une activité licite et être autorisé à commercialiser, effectuer et diffuser en ligne les produits et services compris dans son Catalogue, de manière à ce que www.bonsplans.pro ne soit jamais inquiétée à cet égard.

Le Fournisseur s'engage à maintenir une politique commerciale respectueuse des législations applicables et des droits des internautes et s'engage notamment à répondre à toute demande écrite de ces derniers sous un délai maximal de trois jours ouvrés.

A défaut de remplir les conditions et engagements qui précèdent, www.bonsplans.pro sera en droit de refuser au Fournisseur l'accès au Service de Référenceement, de suspendre celui-ci, sans préavis, jusqu'à sa remise en conformité ou de résilier le Service de Référenceement.

Toute invitation faite au Fournisseur à se mettre en conformité avec ses engagements contractuels ou à exécuter ses obligations, comme toute tolérance, même durable, de www.bonsplans.pro, d'une infraction à une quelconque disposition des Documents Contractuels, ne pourra s'analyser en une renonciation de www.bonsplans.pro à se prévaloir des dispositions du présent article ou des droits quelle tient de la loi ou de toute autre disposition des Documents Contractuels.

Article 7. Modalités d'accès aux Services : le Fournisseur ne pourra bénéficier du Service de Référenceement qu'après acceptation des Documents Contractuels.

Article 8. Obligations et Garanties du Fournisseur : le Fournisseur garantit ACF contre toute éviction de son fait personnel et/ou du fait des tiers, notamment contre toute réclamation ou revendication, quel qu'en soit l'auteur, relative aux droits intellectuels et/ou industriels pouvant exister sur les produits et services référencés dans la Base de Données, ainsi que sur l'ensemble des éléments fournis par le Fournisseur en vue de leur référencement sur le Site www.bonsplans.pro

En tout état de cause, au cas où ACF verrait sa responsabilité recherchée ou engagée du fait des Sites Fournisseurs, des offres ou des produits ou services du Catalogue du Fournisseur, ce dernier s'engage à relever et à garantir la ACF de l'intégralité des condamnations, frais notamment de conseils, dommages, dépenses et inconvénients occasionnés par de telles poursuites.

Le Fournisseur garantit www.bonsplans.pro que toutes les informations contenues ou transmises à travers les Sites Fournisseurs sont exactes et exemptes de toute anomalie ou virus susceptible de porter atteinte aux technologies de la ACF. et des internautes.

Le Fournisseur garantit également qu'il est régulièrement immatriculé et enregistré auprès du Registre de commerce et des services fiscaux et sociaux dont il dépend géographiquement, et certifie qu'il dispose de la qualité de commerçant qu'il exerce en toute indépendance vis à vis de tiers et particulièrement de www.bonsplans.pro

Article 9. Limitation de Responsabilité www.bonsplans.pro : www.bonsplans.pro ne saurait être tenue responsable : - de la forme, de la nature et du contenu des sites et offres du Fournisseur, et notamment de leur conformité à la réglementation applicable en vigueur, plus spécialement de leur caractère trompeur ou mensonger éventuels ;

- de la non-conformité, le niveau de qualité et/ou de sécurité des produits et/ou services offerts par le Fournisseur, ainsi que des produits et/ou services faisant l'objet des offres diffusées sur les Sites Fournisseurs ; - des différences de prix constatées entre les produits et/ou services annoncés sur le Site www.bonsplans.pro et ceux annoncés sur les Sites Fournisseurs ; - de l'inexactitude des informations communiquées par le Fournisseur et de l'absence de validité des éléments que ce dernier lui aura fournis en vue de l'exécution du Service de Référenceement ; et - des difficultés d'accès ou de connexion au Site www.bonsplans.pro ou de leur indisponibilité ou dysfonctionnement temporaires.

Il est expressément rappelé que www.bonsplans.pro ne sera en aucune façon considérée comme mandataire, intermédiaire ou revendeur du Fournisseur à l'égard des internautes. www.bonsplans.pro sera, de manière systématique, juridiquement tiers aux contrats conclus entre les internautes et le Fournisseur. www.bonsplans.pro ne sera par conséquent en aucun cas responsable, à quelque titre que ce soit, de l'exécution des commandes passées par les internautes auprès du Fournisseur et de la solvabilité des internautes.

En toute hypothèse, le Fournisseur ne pourra rechercher la responsabilité de www.bonsplans.pro qu'en exerçant un comportement fautif de www.bonsplans.pro. www.bonsplans.pro ne répondra en aucun cas des dommages indirects qui pourraient être subis par le Fournisseur tels que notamment les manques à gagner, les préjudices financiers, les préjudices commerciaux, les pertes de clientèle, les pertes de commandes ou toute autre forme de préjudice indirect.

Article 10. Acceptation des messages concurrents : le Fournisseur déclare expressément accepter la diffusion et la juxtaposition d'informations, de produits ou d'offres concurrents sur l'ensemble du Site www.bonsplans.pro, y compris sur une seule et même page sur laquelle ses propres offres figureaient.

Article 11. Propriété Intellectuelle : le Fournisseur concède à www.bonsplans.pro, à titre gratuit et sans limitation de territoire, les droits de représentation, d'exploitation, de reproduction et d'usage, sous toutes leurs formes, portant sur l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux données et signes distinctifs transmis à www.bonsplans.pro par le Fournisseur pour la fourniture des Services (ci-après « les Données et Signes »).

Cette concession comprend à l'égard des Données et Signes notamment :

- le droit de reproduction sur le Site www.bonsplans.pro ;

- le droit de mise à disposition des utilisateurs à des fins de téléchargement et de reproduction par tous réseaux et moyens de télécommunication fixes et mobiles, sur tous types de terminaux aux endroits et aux horaires de leur choix, sur demande, sous toute forme de protocole, norme ou format de transmission ou langage connu ou futur ;

- le droit de transformation, c'est-à-dire le droit de modifier le format ou l'aspect technique des Données et Signes et leurs contenus aux fins prévues par le contrat en respectant les droits moraux de l'auteur, ou encore de les lier à d'autres contenus ou travaux ;

- le droit d'archivage et d'inclusion dans des bases de données ; et le droit d'utilisation à toutes fins opérationnelles des données et de leur structure.

- le droit d'exploitation publicitaire, c'est-à-dire le droit d'utiliser les Données et Signes et leurs contenus sous toute forme publicitaire sur le Site www.bonsplans.pro. Les droits ainsi concédés le sont à titre non exclusif, tant que le Fournisseur est référencé sur le site www.bonsplans.pro, et dans le seul but de permettre à www.bonsplans.pro de fournir le Service de Référenceement. Il est précisé que www.bonsplans.pro ne consent au Fournisseur aucune licence ou autre forme de droit d'usage, de quelque nature que ce soit, sur les droits de propriété intellectuelle et industrielle ou droits sui generis que www.bonsplans.pro détient sur le Site www.bonsplans.pro et la Base de Données, leur contenu, leurs statistiques de consultation, leurs modalités de fonctionnement, d'organisation et de présentation.

Article 12. Force majeure : www.bonsplans.pro se réserve la faculté de suspendre ou de résilier tout ou partie de ses prestations, de plein droit et sans formalité, en cas d'événement de force majeure ou de cas fortuit, susceptible d'empêcher l'exécution du contrat.

Les Parties conviennent que constituent notamment des cas de force majeure : les modifications législatives et réglementaires, les incendies, les tempêtes, les inondations, les grèves, les surtensions et chocs électriques, les pannes des systèmes de refroidissement des matériels informatiques, les blocages et ralentissement des réseaux informatiques et de télécommunications.

Article 13. Facturation : les mises à jour de tarifs seront notamment communiquées au travers d'un site internet sécurisé ou assimilé, ou par tout autre procédé ou moyen. www.bonsplans.pro se réserve la possibilité, selon le cas, d'exiger du Fournisseur le versement d'un acompte.

Article 14. Paiement - Indemnités de Retard : les factures sont payables au siège social de la ACF. Un escompte sera accordé en cas de paiement anticipé (à la signature de l'Ordre de Référenceement).

Le règlement des échéances mensuelles ou des acomptes sera réputé réalisé lors de la mise des fonds à la disposition de la ACF, c'est-à-dire le jour où le montant est crédité sur l'un des comptes bancaires de cette dernière. Le Fournisseur sera de plein droit mis en demeure de payer par la seule arrivée de l'échéance.

Il sera redevable, en cas de retard dans le paiement de sommes dues, de pénalités calculées par l'application à l'intégralité des sommes dues, d'un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal français en vigueur au moment de leur liquidation. Ces intérêts courront jusqu'à leur encaissement intégral.

A défaut de paiement dans les huit (8) jours calendaires suivant la première présentation d'une première lettre de relance restée infructueuse, www.bonsplans.pro pourra interrompre l'ensemble des Services fournis au Fournisseur défaillant. Les frais exposés par ACF pour recouvrer ses créances seront à la charge des débiteurs.

Article 15. Durée du Service de Référenceement - Reconduction - Résiliation : la durée du Service de Référenceement, ainsi que les modalités de reconduction tacite du contrat de référenceement prioritaire sont fixées dans l'Ordre de Référenceement Prioritaire. Le Fournisseur pourra s'opposer à la reconduction tacite du Service de Référenceement moyennant le respect du préavis fixé dans l'Ordre de Référenceement. Ce refus de reconduction ne prendra effet qu'à compter de la fin du mois au cours duquel le délai de préavis expirera. En cas d'inexécution ou de violation par l'une des Parties de ses obligations au titre du présent contrat, l'autre Partie pourra, de plein droit, résilier unilatéralement le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 30 jours calendaires.

Article 16. Invalidité d'une disposition : si l'une quelconque des clauses des présentes CGV est nulle au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle sera réputée non écrite mais n'entraînera pas la nullité du contrat, à moins qu'elle n'ait été déterminante de la volonté des Parties.

Article 17. Références commerciales : les Parties s'autorisent à se citer parmi leurs références commerciales, mais uniquement pendant la durée de validité des Documents Contractuels.

Article 18. Droit applicable - Compétence juridictionnelle : Les Documents Contractuels seront exclusivement régis par le droit français. Tout différend relatif à la validité, l'interprétation et l'exécution des Documents Contractuels sera, en cas de demande formulée par www.bonsplans.pro, et au choix exclusif de la ACF, de la compétence, soit du Tribunal de commerce de Paris, soit du tribunal compétent matériellement du lieu du siège du Fournisseur, et en cas de demande formulée par le Fournisseur, de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, le tout nonobstant pluralité de parties ou appel en garantie.